

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

<L'an deux mille vingt-trois, et le 29 du mois de mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Viens, régulièrement convoqués le 22 mars 2023, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Frédéric ROUX, Maire.

Membres en exercice : 14/15

Etaient présents : 10 ARNAL René, CASTINEL François, CHAPON Loïc, CASANOVA Philippe, DARGERIE Viviane, DRUILHE Guillaume, JACQUES Pierre, PERRONE Danièle, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric ;

Procurations : de CARRIE Catherine à PERRONE Danièle, de FOURNIER Laure à CHAPON Loïc, de HOANG Isabelle à DRUILHE Guillaume.

Excusée : BREMOND-DICK Caroline,

Effectif valable : 10 + 3 procurations / 14

Président de séance : Frédéric ROUX, Maire

Secrétaire de séance : PERRONE Danièle

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le groupe VVV souhaite faire valoir l'article L 2121-19 du CGCT qui stipule : « A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. L'application du deuxième alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an ».

Un débat portant sur la politique générale de la commune sera donc organisé lors du prochain Conseil.

P. Casanova et P. Jacques rappellent qu'ils ne prendront plus part au vote lors des assemblées. Cela étant assimilé juridiquement à une abstention, c'est ainsi que leur décision sera traduite dans les délibérations.

P. Jacques précise qu'il souhaiterait un débat d'orientation budgétaire même si cela n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à la majorité 7 voix et 2 procurations pour et 4 abstentions – 3 + 1 pouvoir : (Mrs CASANOVA, CHAPON et JACQUES).

DELIBERATIONS

1 : Approbation du Compte de gestion 2022 du Receveur municipal

Lecture du projet de délibération par M. Frédéric ROUX.

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte de gestion du Receveur municipal reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats arrêtés comme suit :

FONTIONNEMENT .:

Dépenses de fonctionnement	743 325,37
Recettes de fonctionnement	769 297,61

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :	74 947,87
Résultat de clôture de l'exercice 2022	+ 423 153,22

INVESTISSEMENT .

Dépenses net d'investissement :	284 771,09
Recettes d'investissement :	320 909,96
Résultat d'investissement de l'exercice 2022	36 138, 87
Résultat de clôture de l'exercice 2022	- 243 395,68

Adoptée à la majorité :: 8 voix et 3 procurations Pour – 2 abstentions (Mrs CASANOVA et JACQUES).

2 : Approbation du Compte administratif 2022 du Maire

Lecture du projet de délibération par M. Frédéric ROUX.

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du Maire reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2022 et est en concordance avec le Compte de gestion du Receveur.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats arrêtés comme suit :

FONTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement .	743 325,37
Recettes de fonctionnement :	769 297,61
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	74 947,87
Résultat de clôture de l'exercice 2022	+ 423 153,22

INVESTISSEMENT :

Dépenses net d'investissement .	284 771,09
Recettes d'investissement :	320 909,96
Résultat d'investissement de l'exercice 2022	36 138, 87
Résultat de clôture de l'exercice 2022	- 243 395,68

Monsieur Philippe Casanova, doyen de l'Assemblée propose aux membres du Conseil d'approuver le Compte administratif du maire qui a quitté la salle pour la durée du vote

Après en avoir délibéré

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal,

Approuve le Compte administratif 2022 du Maire, conformément au document joint en annexe,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, conformément au document joint en annexe.

Adoptée à la majorité : 6 voix et 2 procurations Pour – 4 abstentions (3 + 1 procuration Mrs CASANOVA, CHAPON et JACQUES)

3 : Affectation du résultat de l'exercice 2022 à l'exercice 2023

Présentation du projet par M. Frédéric Roux :

Le Conseil Municipal de Viens vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports.

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 279 534,55 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 348 205,35€

Soldes d'exécution.

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 36 138,87 €

Soit un déficit 2022 (001) de : 243 395,68 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 74 947,87 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 70 329,00 €

En recettes pour un montant de : 276 224,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 500,68 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, pour couvrir le besoin net de la section d'investissement au 10 68. Le solde peut être affecté soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'abonder plus amplement la section d'investissement et d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 100 000,00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 323 153,22€

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme présenté précédemment par Monsieur le Maire.

Adoptée à la majorité : 8 voix et 3 procurations Pour – 2 abstentions (Mrs CASANOVA et JACQUES).

4°) Vote des taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 reçu des services fiscaux de Vaucluse proposant un produit assuré de 462 307,00 € pour 2023 avec maintien des taux de 2022 et compensation par l'Etat pour le montant de la taxe d'habitation et les exonérations pratiquées.

Ce produit assuré suffisant au besoin de financement prévu au budget primitif 2023, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2022 pour l'exercice 2023, soit :

Taxe foncière (bâti) : 29,19 %

Taxe foncière (non bâti) : 45, 81 %

Taxe d'habitation (TH) : 11,96 %

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le maintien des taux pour l'année 2023, soit :

Taxe foncière (bâti) : 29, 19 %

Taxe foncière (non bâti) : 45, 81 %

Taxe d'habitation (TH) : 11,96 %

Adoptée à la majorité : 8 voix et 3 procurations Pour – 2 abstentions (Mrs CASANOVA et JACQUES).

5°) Vote du Budget prévisionnel 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023,

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Le groupe VVV trouve que les dépenses sont gonflées et les recettes pas assez, ce qui laisse peu de place à l'investissement. Le Maire explique que l'inflation oblige à la prudence, ce qui n'a pas empêché d'abonder la section d'investissement de 100 000 € en plus du virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'adopter le budget primitif, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal.

Adoptée à la majorité : 7 voix et 2 procurations Pour – 4 abstentions (3+ 1 procuration Mrs CASANOVA CHAPON et JACQUES).

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

Budget : MAIRIE DE VIENS - BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés DÉPENSES	Exercice 2022			EXERCICE 2023	
		Vote BP	Cumul DM	Total budget	Vote CA 2022	Propos. BP
011	Charges à caractère général	167 000,00 €	40 000,00 €	207 000,00 €	181 980,50 €	248 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	445 000,00 €	25 000,00 €	470 000,00 €	464 426,45 €	490 000,00 €
014	Atténuation de produits	33 000,00 €	5 000,00 €	38 000,00 €	29 954,00 €	38 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	59 000,00 €	2 000,00 €	61 000,00 €	58 740,82 €	71 000,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	704 000,00 €	72 000,00 €	776 000,00 €	735 101,77 €	847 000,00 €
66	Charges financières	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	8 223,60 €	25 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
68	Dotations aux provisions	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	10 000,00 €
	Total des dépenses réelles	737 000,00 €	77 000,00 €	814 000,00 €	743 325,37 €	892 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	328 000,00 €	-40 000,00 €	288 000,00 €	- €	208 000,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des dépenses d'ordre	338 000,00 €	-40 000,00 €	298 000,00 €	- €	208 000,00 €
002	Résultat reporté	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES	1 075 000,00 €	37 000,00 €	1 112 000,00 €	743 325,37 €	1 100 000,00 €
Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2022			EXERCICE 2023	
		Vote BP	Cumul DM	Total budget	Vote CA 2022	Propos. BP
013	Atténuation de charges	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	38 982,35 €	30 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	22 798,44 €	-3,79 €	22 794,65 €	44 780,70 €	34 126,57 €
73	Impôts et taxes	420 000,00 €	- €	420 000,00 €	514 735,36 €	- €
731	Fiscalité locale	- €	- €	- €	- €	462 307,00 €
74	Dotations et participations	167 000,00 €	37 000,00 €	204 000,00 €	126 894,22 €	166 417,00 €
75	Autres produits de gestion courante	84 000,00 €	- €	84 000,00 €	89 129,62 €	84 000,00 €
	Total des recette de gestion courante	743 798,44 €	36 996,21 €	780 794,65 €	814 522,25 €	776 850,57 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	3 750,99 €	- €
78	Reprises sur provisions	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	- €
	Total des recettes réelles	751 798,44 €	36 996,21 €	788 794,65 €	818 273,24 €	776 850,57 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des recettes d'ordre	- €	- €	- €	- €	- €
002	Résultat reporté	348 201,56 €	3,79 €	348 205,35 €	348 205,35 €	323 149,43 €
	TOTAL DES RECETTES	1 100 000,00 €	37 000,00 €	1 137 000,00 €	1 166 478,59 €	1 100 000,00 €
		Résultats reportés	CUMUL SECTION		AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ	
	Dépenses	- €	- €			
	Recettes	323 149,43 €	323 149,43 €		208 000,00 €	

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

Budget : MAIRIE DE VIENS - BUDGET PRIMITIF 2023

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE								
Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2022						EXERCICE 2023
		Reports N-1	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Vote CA 2022	R.à.R.	Propos. BP
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	- €	10 000,00 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	111 313,00 €	359 000,00 €	22 125,00 €	492 438,00 €	249 648,35 €	60 329,00 €	271 757,32 €
23	Immobilisations en cours	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	5 376,00 €	- €	30 000,00 €
	Total des dépenses d'équipement	111 313,00 €	414 000,00 €	22 125,00 €	547 438,00 €	255 024,35 €	70 329,00 €	306 757,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	48 152,45 €	- €	48 152,45 €	29 746,74 €	- €	62 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des dépenses financières	- €	48 152,45 €	- €	48 152,45 €	29 746,74 €	€	62 000,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	- €	- €	- €	- €	€	- €	- €
	Total des dépenses réelles	111 313,00 €	462 152,45 €	22 125,00 €	595 590,45 €	284 771,09 €	70 329,00 €	368 757,32 €
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des dépenses d'ordre	- €						
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	279 534,55 €	- €	279 534,55 €	279 534,55 €	- €	243 395,68 €
	TOTAL DES DEPENSES	111 313,00 €	741 687,00 €	22 125,00 €	875 125,00 €	564 305,64 €	70 329,00 €	612 153,00 €
	Total RAR et nouveaux crédits							682 482,00 €
EXERCICE 2022								
Comptes	Libellés RECETTES	Reports N-1	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Vote CA 2022	R.à.R.	Propos. BP
13	Subventions d'investissement (hors 138)	353 152,00 €	47 200,00 €	62 125,00 €	462 477,00 €	167 902,09 €	276 224,00 €	81 578,00 €
	Total des recettes d'équipement	353 152,00 €	47 200,00 €	62 125,00 €	462 477,00 €	167 902,09 €	276 224,00 €	81 578,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	- €	24 648,00 €	- €	24 648,00 €	21 597,87 €	- €	16 680,00 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
13	Autres subventions d'investissement non transférées	-	- €	- €	- €	31 140,00 €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	- €	- €	- €	- €	270,00 €	- €	- €
	Total des recettes financières	- €	124 648,00 €	- €	124 648,00 €	153 007,87 €	- €	116 680,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des recettes réelles	353 152,00 €	171 848,00 €	62 125,00 €	587 125,00 €	320 909,96 €	276 224,00 €	198 258,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	- €	328 000,00 €	-40 000,00 €	288 000,00 €	- €	-	208 000,00 €
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des recettes d'ordre	- €	328 000,00 €	-40 000,00 €	288 000,00 €	- €	- €	208 000,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

TOTAL DES RECETTES	353 152,00 €	499 848,00 €	22 125,00 €	875 125,00 €	320 909,96 €	276 224,00 €	406 258,00 €
Total RAR et nouveaux crédits							682 482,00 €
	Opérations de l'exercice	Résultats reportés	CUMUL SECTION			AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ	
Dépenses	368 757,32 €	243 395,68 €	612 153,00 €			208 000,00 €	
Recettes	406 258,00 €	- €	406 258,00 €				

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

6°) Modification des statuts de Parc Naturel Régional du Luberon

Mme Dargery expose à l'Assemblée qu'il s'agit d'un point technique. Cette modification de statuts va permettre au Parc de récupérer le fond de Compensation de la TVA (FCTVA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2023CS01 du 7 février 2023 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la révision de ses statuts ;

Vu le projet de statuts du Parc naturel régional du Luberon révisé ;

Considérant qu'il revient désormais aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales adhérentes au Parc naturel régional du Luberon de se prononcer sur cette révision des statuts;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Le groupe VVV demande à Mme Dargery de faire un point sur les difficultés financières du Parc et sur le de venir du château de l'environnement à Buoux :

Les subventions n'ont pas été augmentées depuis 10 ans alors que les missions et la charge de travail monte en puissance, rendant la situation tendue.

Concernant le château, le projet d'accueil pédagogique permettrait d'en financer l'entretien, très couteux, et d'éviter une vente.

Ce sujet étant polémique, Mme Dargery propose de prendre les renseignements officiels et de faire un point lors de la prochaine séance.

Adoptée à la majorité : 8 voix et 3 procurations Pour – 2 abstentions Mrs CASANOVA et JACQUES).

**DECISIONS DU MAIRE
INFORMATION AU CONSEIL ET
QUESTIONS DIVERSES**

Fin de l'ordre du jour prévisionnel.

Questions du groupe VVV transmises au Maire le 29 mars:

- où en est l'achat des terrains « Bonnet » : convention signée avec l'EPF, en attente du portage financier.

- où en est la vente des terrains « Charpin » : acquisition réalisée et la subvention afférente a été encaissée.

- où en est l'avant-projet habitat inclusif déposé en juin 2022 auprès du CG 84 : le projet n'est pas fixé et continue à évoluer suite à la rencontre avec la Direction départementale de l'ADMR et des représentants de l'Hôpital d'Apt. L'accent serait mis sur la lutte contre la désertification médicale.

Une réunion sera programmée rapidement.

- où en est l'avant-projet de création d'un centre intergénérationnel et de santé : même réponse que le point précédent, c'est le même projet.

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023 à 18 H 00.

- où en est le projet d'aménagement de l'allée des platanes : réflexion d'ensemble pour rendre le cœur de village plus attractif et moins cloisonné, tout en améliorant la sécurité. Un groupe de travail va être créé. P. Jacques et P. Casanova sont intéressés pour y participer.
- où en est l'avancement des travaux dans l'ancienne mairie : la volonté de la commune est de finaliser ce projet au plus vite. Il a fallu faire revenir l'architecte et nous sommes toujours en attente de sa proposition.
- où en est le projet d'aménagement du foyer Jeannette Roux : dans un premier temps, achat de tables et chaises pour gagner de l'espace en attente de travaux plus lourds qui ne pourront être lancés dans l'immédiat.
- où en est le projet d'installation d'un local technique pour les employés municipaux : L'APS des architectes s'élevant à + de 300 000 €, il leur a été demandé de revoir le projet à la baisse. Leur deuxième proposition restant très élevée, une alternative, proposée par le service de prévention du Centre de gestion de Vaucluse a été retenue : réaménagement avec séparation du hangar de stockage de bois et mise en place d'Algécos. Cela permettra de surcroît, l'installation de toilettes publiques PMR.
- où en est le projet de mise aux normes des toilettes municipales : réponse dans le point précédent.
- quels travaux ou aménagements sont prévus sur la commune en 2023 : réunion débroussaillage, groupe vie du village...
- Adressage : il a été fait appel à une société qui a fait ses preuves dans les communes voisines. Cout d'environ 8000 pour la réalisation de l'étude et le suivi administratif et 10 000 € pour l'acquisition des plaques de rues et numéros.
- Courrier de réponse de la préfecture suite à notre interpellation quant au non-respect des règles démocratiques envers les conseillers municipaux VVV : lecture du courrier de réponse de la Sous-Préfète à la commune. La compréhension de ce courrier diffère selon les membres de l'assemblée. Un règlement intérieur sera proposé pour améliorer la communication.
- y a-t-il une permanence administrative le jour de fermeture de la mairie les mercredis : les agents sont présents et travaillent mais ne reçoivent pas le public pour avancer sur les dossiers.
- les conseillers ne sont pas audibles lors de la diffusion de l'enregistrement du CM sur Facebook, le micro étant placé juste devant le Maire et non au milieu des conseillers municipaux : c'est noté pour amélioration lors de la prochaine séance.
- où en est le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments : toujours à l'étude avec la CCPAL. Les démarches diffèrent selon s'il s'agit de bâtiments publics, ou privés.

La séance est levée à 20h 04.

Le Maire,

Frédéric Roux

La secrétaire de séance

Danièle Perrone